



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES**  
**VIII<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**MEXICO, DISTRICT FÉDÉRAL ET TOLUCA, ÉTAT DE MEXICO, MEXIQUE**  
**10 AU 13 SEPTEMBRE 2008**

**Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie**

**Résolution sur l'éducation**

**PREMIÈREMENT** - Nous, parlementaires des Amériques, percevons le phénomène du décrochage scolaire à tous les niveaux comme étant l'un des problèmes les plus délicats et les plus fondamentaux qui se posent dans les Amériques, un phénomène qui a pour conséquence d'éjecter de nos systèmes d'éducation les étudiants les plus vulnérables.

**DEUXIÈME** - Nous nous engageons donc à intervenir dans nos milieux respectifs pour :

- **GARANTIR** le droit à l'éducation dans les Amériques et défendre le caractère public de l'éducation ainsi que son rôle stratégique dans la poursuite des efforts en vue d'atteindre des niveaux sans cesse croissants de développement.
- **RENFORCER** nos systèmes publics d'éducation secondaire et universitaire en leur allouant progressivement davantage de ressources afin de nous rapprocher de la moyenne des pays de l'OCDE sur le chapitre des investissements en éducation.
- **STIMULER** la création de « cités du savoir » vouées à la vulgarisation et à l'utilisation critique des connaissances afin de promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances concernant l'accès à l'éducation supérieure.
- **PROFITER** des réseaux internationaux, nationaux et régionaux pour susciter l'élaboration de programmes de coopération visant à réduire les asymétries culturelles, économiques et sociales.
- **FAVORISER** la flexibilité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur afin de profiter des multiples avantages de la mobilité dans l'ensemble du milieu universitaire ainsi que du développement technologique.
- **PROPOSER** à tous les établissements d'enseignement supérieur des stratégies éprouvées visant à préparer les membres des groupes non traditionnels, les exclus et les défavorisés à poursuivre des études avancées.
- **OFFRIR** aux étudiants, en groupe ou individuellement, des services de soutien académique, de tutorat et de conseil pour les aider à surmonter les obstacles pouvant les empêcher de progresser, de persévérer et de réussir de même que pour leur faciliter l'accès au monde du travail.

**TROISIÈMEMENT** - Nous invitons les recteurs et les conseils universitaires à collaborer ensemble et avec les gouvernements et parlements à la conception d'un programme d'éducation primaire, secondaire et universitaire ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques gouvernementales propres à favoriser l'éducation continue de façon à prévenir le plus possible le décrochage scolaire à tous les niveaux.

**QUATRIÈMEMENT** - Nous préconisons la mise en place des conditions de développement voulues pour que les diplômés d'études universitaires et postuniversitaires puissent travailler dans leur propre pays.